Espace pédagogique de l'académie de Poitiers > Portail sciences et technologies de l'école à l'université > S'informer > Les concours

https://ww2.ac-poitiers.fr/ste/spip.php?article442 - Auteur: Francois la Fontaine



Concours national d'images astronomiques

publié le 16/11/2020

Descriptif:

Dans le cadre du plan d'équipement « ASTRO à l'École », « Sciences à l'École 🗗 » organise en 2020-2021 un concours d'images astronomiques intitulé « Ciel imagé, ciel imaginé, ciel représenté ». Les établissements auteurs des plus belles réalisations se verront prêter une caméra d'astrophotographie de type Atik 414EX ou Atik Titan.



Dans le cadre du plan d'équipement « ASTRO à l'École », « Sciences à l'École ☑ » organise en 2020-2021 un concours d'images astronomiques intitulé « Ciel imagé, ciel imaginé, ciel représenté ». Les établissements auteurs des plus belles réalisations se verront prêter une caméra d'astrophotographie de type Atik 414EX ou Atik Titan.

- Qu'est-ce qu'une image, comment la prendre, comment la comprendre, comment apprendre à la comprendre ?
- Qu'imagine-t-on en voyant une image, et comment assurer in fine qu'elle transmet un message clair?

Le concours vous propose une réflexion sur ce sujet, à mener avec vos élèves. La figure imposée et la figure libre vous permettent d'illustrer le thème « Ciel imagé, ciel imaginé, ciel représenté ».

La figure imposée est une photo originale du ciel nocturne ayant un caractère à la fois scientifique, technique et esthétique. La figure libre peut être une photo, un dessin, une courte vidéo ou toute autre création en lien avec le thème du concours.

Les candidats au concours doivent se préinscrire avant le 18 décembre 2020, et envoyer leurs productions avant le 12 mars 2021.

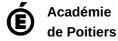
Vous trouverez toutes les informations complémentaires dans le document joint.

Document joint



Description of the contract of

Année scolaire 2020/2021.



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers. Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.